

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

12.11.2007

0099/2007

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Lidia Joanna Geringer de Oedenberg

sur le sous-titrage de l'ensemble des programmes proposés par les télévisions publiques au sein de l'Union européenne

Échéance: 26.2.2008

0099/2007

Déclaration écrite sur le sous-titrage de l'ensemble des programmes proposés par les télévisions publiques au sein de l'Union européenne

Le Parlement européen,

- vu les articles 3, 13, 149 et 151 du traité instituant la Communauté européenne,
 - vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant que l'Union européenne devrait garantir l'égalité des citoyens en matière d'accès à l'information, à l'enseignement et aux biens culturels,
- B. considérant que, en Europe, le problème de la surdité totale ou partielle touche plus de 83 millions de personnes et que, la société européenne vieillissant, ce problème ne fera que prendre de l'ampleur,
- C. considérant que l'accès à la télévision en Europe est universel et que les télévisions publiques doivent accomplir une mission d'intérêt général qui consiste notamment à informer et à éduquer leurs téléspectateurs,
- D. considérant que les technologies actuelles permettent de sous-titrer en simultanée les programmes télévisuels (même les programmes diffusés en direct), comme en témoigne la chaîne de télévision BBC qui s'est engagée, à partir d'avril 2008, à sous-titrer l'ensemble de son offre de programmes,
1. estime que le sous-titrage de tous les programmes proposés par les télévisions publiques au sein de l'Union européenne est indispensable pour garantir que l'offre de ces télévisions parvient efficacement à tous les téléspectateurs, y compris les sourds et les malentendants, et que ce procédé facilite en outre l'apprentissage de langues étrangères;
 2. invite la Commission à présenter une proposition législative contraignant les télévisions publiques au sein de l'Union européenne à sous-titrer tous leurs programmes;
 3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission et au Conseil, ainsi qu'à tous les gouvernements des États membres.